



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 09870

Numéro SIREN : 453 688 525

Nom ou dénomination : 2PGB

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2017 sous le numéro de dépôt 64444

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 27-06-2017

N° DE DEPOT : 2017R064444

N° GESTION : 2004B09870

N° SIREN : 453688525

DENOMINATION : 2PGB

ADRESSE : 22 rue de Courcelles 75008 Paris

DATE D'ACTE : 30-05-2017

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de commissaire aux comptes titulaire

2PGB
Société par actions simplifiée
Au capital de 837 500 euros
Siège social : 22, rue de Courcelles
75008 PARIS
453 688 525 RCS PARIS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 MAI 2017**

[...]

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et pris acte que les mandats des Commissaires aux Comptes sont arrivés à expiration décide de ne pas renouveler la société FIDEAC, et de désigner en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

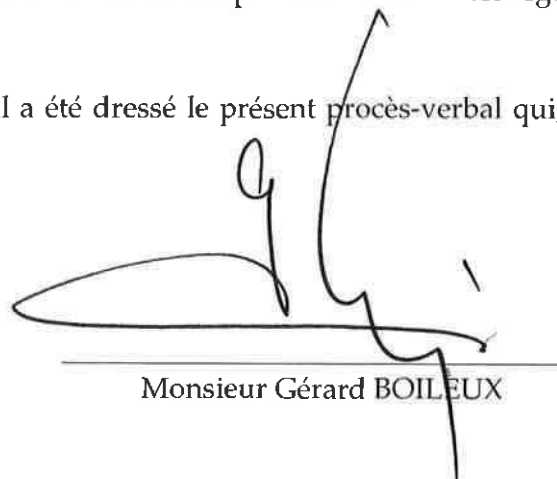
la société SOFIDEM & Associés, Société par actions simplifiée au capital de 242 810 euros, dont le siège social est 12 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 453 442 659.

L'associé unique, après avoir pris acte que la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 n'impose plus la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de ne pas renouveler le mandat de la société FICOMEX, Commissaire aux Comptes suppléant, et de ne pas pourvoir à son remplacement.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



Monsieur Gérard BOILEUX